

LGT Charles le Chauve

Roissy-en-Brie, le 1^{er} juillet 2022

Tél : 01 60 34 20 20
Mél : ce.0771763Y@ac-creteil.fr

4, avenue Joseph Bodin de Boismortier
77680 Roissy-en-Brie
www.lyceecharleslechauve.eu

Compte-rendu

Événement : Conseil d'administration

Jour / Heure : Vendredi 01 juillet 2022 / 18h00 - 20h30

1. Approbation du compte rendu du CA du 19 avril 2022

Le CR du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

2. DHG

Le second point de l'ordre du jour est adopté concernant la DOTATION HORAIRE GLOBALISEE : la discussion est lancée par le chef d'établissement qui rappelle ce qu'est la DHG et en quoi le tableau présenté propose de rapprocher les besoins de l'établissement en heures et les apports permis par les postes du lycée, la différence étant comblée soit par des BMP (Bloc de Moyens Provisoires assurés par des enseignants titulaires ou contractuels) ou par des HSA (heures supplémentaires à l'année réalisées par les enseignants du lycée).

- M. CHABAUD demande des explications sur les apports extérieurs.
- M. SANGOI montre les difficultés de réaliser l'équilibre entre les besoins et les apports et une discussion se lance autour des dédoublements : les groupes de langue à 24, les TP de Physique à plus de 24 alors que l'on ne dispose que de 12 « paillasses ».
- Le Proviseur rappelle les choix de l'EPL et M. GONZALEZ rappelle qu'il n'y a que peu d'élèves dans certaines options, et demande si cela peut changer.
- Le nombre d'options non financées est rappelé par la direction.
- M. SANGOI pointe la différence entre la réforme ambitieuse et les moyens étreints pour la faire, et ce, malgré les efforts de la direction.
- M. FOURCADE insiste sur la difficulté de réaliser les attendus en TP.

3. DBM

DBM et Admissions en Non-Valeur (ANV) : M. CAPPELLE présente le projet de modification budgétaire en rappelant l'ensemble des travaux menés par le lycée :

- électrification des volets,
- peinture des parkings,
- équipements de matériel d'entretien,

- équipements pour la salle de musculation,
- remplacement de l'éclairage des couloirs et des salles,
- caméras supplémentaires,
- climatiseur de la salle serveur.

La DBM est votée à l'unanimité.

M. CAPPELLE explique aussi la situation des créances insolvable et les démarches faites pour saisir les comptes bancaires, mais ceux-ci sont insaisissables. Les ANV sont adoptées à l'unanimité.

4. Règlement intérieur

M. CARTIGNY présente les grandes lignes des modifications envisagées, notamment la semestrialisation mais aussi des points sur la restauration scolaire qui ont été clarifiés par l'intendance.

- Sur la restauration scolaire, quelques remarques sont faites par M. CHABAUD sur la possibilité de réapprovisionner son compte et sur la limite des 8€. Il est rappelé par l'agent comptable que dans tous les cas, la possibilité de se faire rembourser existe et qu'il suffit de produire un RIB pour ce faire.
- M. CHABAUD demande à ce que les ordres du jour soient respectés et que les propositions de modification soient adoptées en séance au début du CA.
- M. SANGOÏ et M. RIOU-NIVERT demandent à recevoir les documents plus tôt ou au minimum 8 jours avant.
- M. le Proviseur répond positivement mais ajoute qu'en ce qui concerne les points abordés tels que la DHG, le souci est que celle-ci est en mouvement jusque fin septembre et qu'il souhaitait donner des documents au CA les plus aboutis possibles.
- Concernant la semestrialisation, M. BOURMAUD expose le point de vue de la FCPE pour dire que celle-ci n'est pas une bonne chose et est très mauvaise pour les élèves décrocheurs.
- M. CARTIGNY explique que le suivi des élèves décrocheurs ne dépend pas de la périodisation scolaire et se fait au fil de l'année depuis la rentrée scolaire en septembre et régulièrement en cellule de veille et au GPDS (Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire), cette année également en GPDS de district pour certaines situations. La semestrialisation pourra par ailleurs être discutée avec l'ensemble des membres de la communauté éducative à partir de la rentrée 2022.
- M. SANGOÏ exprime sa vive désapprobation concernant ce projet qui n'a pas été suffisamment instruit et discuté avec les équipes enseignantes, que ce projet suppose qu'on revoit la façon de suivre les élèves mais aussi la tenue des conseils de classe ainsi que le nombre de notes. De plus, dans le respect des règles en vigueur, il aurait fallu qu'apparaisse une mention spécifique dans le projet de Règlement intérieur pour la semestrialisation dans le cycle terminal.
- M. CARTIGNY répond que la semestrialisation dans le cycle terminal semble cohérente avec la réforme du Baccalauréat et le calendrier scolaire et revêt l'avantage de laisser plus de temps à l'évaluation pour les disciplines du contrôle continu. Cela nécessite néanmoins de s'entendre sur le travail à mi-semester dans le cadre légal de trois conseils de classe par an, avec ou sans modification de la forme de cette instance.

- Au vue des remarques ici faites, le point est retiré par le président du conseil d'administration, M. NICOLAS.

- M. GONZALEZ explique que le manque de note vient de l'absentéisme aux contrôles et salue le travail remarquable du CPE M. PAGEOT qui a lutté contre ce phénomène avec succès. L'absentéisme est nuisible et rompt le contrat pédagogique avec le lycée.

- M. CHABAULT exprime ses réserves sur la semestrialisation concernant le manque de note : il indique que les élèves risquent la démotivation qui serait plus grande qu'avec la trimestrialisation.

- M. SANGOÏ dénonce la méthode et demande une vraie discussion et une complète concertation sur cette question importante.

- M. CARTIGNY rappelle le cadre légal défini par le Code de l'Education concernant la périodisation scolaire et la tenue des conseils de classe sous une forme ou sous une autre ainsi que les modalités d'évaluation du contrôle continu votées en CA le 30 novembre 2021.

M. NICOLAS procède au vote du RI amputé de ce dernier point. Le RI est voté à l'unanimité.